

République française

Département du Cantal

COMMUNE DE OMPS

Séance du 05 septembre 2023

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 29/08/2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq septembre, 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOISON

Présents : 8

Votants: 9

Présents : Samuel SARRAILLE, Cédric CARNUS, Franck GIRARD, Nicolas GUILLON, Nathalie LAVERGNE, Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, Aline BERTI

Pour: 9

Représentés: André LACAZE par Cédric CARNUS

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nicolas GUILLON

Objet: Durée d'amortissement des subventions d'équipements (Eclairage public - 28041582) -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'amortissement des subventions d'équipement présente un caractère obligatoire, que la durée proposée est de 10 ans. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter cette durée d'amortissement pour l'immobilisation intitulée "Eclairage Public au bourg, Travaux Enfouissement Labrousse Fonds de Concours & Enfouissement réseau tel au bourg", d'un montant de 5 251,12 euros d'où un amortissement annuel de 658 euros.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

